



PORT DE PÊCHE DE KEROMAN
SEM LORIENT KEROMAN

Direction du Port de Pêche
CS 50382

56323 LORIENT cedex

Tél 02 97 37 21 11

Fax 02 97 37 84 00

Mel sem@keroman.fr

29 FEV. 2024

DREAL Bretagne
Service CoPrEv
Bâtiment l'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35 065 Rennes Cedex

Nos Réf. : BJ-ALC/2024-02-074

Objet : Recours gracieux de la décision après examen au cas par cas de la demande G-2023-011188

Lorient, 27 février 2024

Madame, Monsieur,

Le 03 janvier 2024, vous nous avez notifié par arrêté préfectoral, après examen au cas par cas de notre demande de renouvellement d'autorisation de l'aire de réparation navale du port de pêche de Lorient Keroman, l'obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Par la présente, je vous adresse un recours gracieux contre cette décision et vous propose d'engager une procédure IOTA de déclaration intégrant une étude d'incidence. Cette procédure semble plus proportionnée aux enjeux d'exploitation de l'aire de réparation navale et de la sensibilité du milieu récepteur (milieu marin). L'étude d'incidence prendra en considération l'ensemble des points de vigilance évoqués dans l'arrêté préfectoral portant décision après examen au cas par cas, ceux-ci étant tous tournés vers le milieu marin et aquatique.

Vous trouverez ci-joint le dossier contenant les éléments justificatifs du recours gracieux.

Je vous prie d'accepter ma demande et d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le directeur Général,
Benoît JAFFRÉ

Concessionnaire du **Port de Pêche de LORIENT**